

Décision

Générale

colonial

Décision n° 288 accordant un passage de retour par anticipation à Mme Bonadona.

n° 288

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
1 mars 1950Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950Date du numéro
31 mars 1950

VISAS

Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 1^{er} septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 3 juillet 1897 portant règlement sur les passages

Vu le certificat du directeur du service de santé.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un passage de retour par anticipation pour Perpignan est accordé à Mme Bonadona, épouse de M. Bonadona (Jean), agent contractuel en service aux Finances. Art. 2. — Mme Bonadona, accompagnée de sa fille âgée de 5 mois, se rendra en France par voie aérienne et voyagera en 2^e classe aux frais du budget local assimilation 3^e catégorie). Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.